

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
LM/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

### DELIBERATION

#### **OBJET : CIL Atlantique - transfert de propriété**

---

Rapporteur : Patrick GARGAM

Le groupe CIL Atlantique réalise par le biais de sa filiale Atréalis Résidences, des projets de construction de logements locatifs sociaux de type PLS :

- Opération livrée de 8 logements « Les Cupressus II » au Fort-Bloqué ;
- Opération en cours de 12 logements « Tall er Groise » à Kerdiret ;
- Opération en cours de 12 logements à Beg er Lann.

Le Groupe CIL détient également la majorité du capital de la Nantaise d'habitations, société anonyme d'habitations à loyer modéré. La Nantaise d'habitations envisage l'acquisition du programme « Les Cupressus II » situé allée des Macareux à Plœmeur et la reprise des programmes en cours de construction après livraison.

Le siège social de la Nantaise d'habitations est situé à Nantes dans le département de la Loire Atlantique. Or, l'article R422-3 du code de la construction et de l'habitation stipule que l'activité des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré s'exerce sur le territoire de la région où est situé leur siège social mais elles ont également compétence pour intervenir sur le territoire des départements limitrophes à la région de leur siège, après accord de la commune d'implantation de l'opération.

La Nantaise d'habitations sollicite l'autorisation d'exercer son activité sur le territoire de la commune. Par ailleurs, les logements du programme des « Cupressus II » seront gérés dans les mêmes conditions qu'actuellement.

En tant que société HLM, la Nantaise d'habitations peut réaliser des opérations de logements locatifs aidés de type PLS mais aussi de type PLUS, ce que ne pouvait pas faire Atréalis Résidences.

Le conseil municipal vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité (deux abstentions),

- AUTORISE la Nantaise d'habitations à exercer son activité sur la commune de Plœmeur.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

L'adjoint délégué  
Patrick GARGAM